



Appel à l'action :

Inclusion et participation significatives des femmes et des filles dans leur diversité dans les processus du Traité sur les Pandémies

Honorables,
Gouvernements représentés à l'OMS
Membres de l'organe intergouvernemental de négociation
Représentants de l'OMS
Représentants de l'ONUSIDA
Représentants du Fonds Mondial

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence de nombreuses vulnérabilités dans nos systèmes de santé, nos économies et nos structures sociales, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Alors que le monde travaille à l'élaboration d'un traité sur les pandémies afin de répondre efficacement aux crises futures, il est impératif que nous reconnaissons, en tant que Women4GlobalFund, l'importance d'inclure les femmes et les filles dans toute leur diversité dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre.

En matière de gestion des épidémies, nous savons que personne n'est en sécurité tant que nous ne le sommes pas tous. Les principaux obstacles structurels fondés sur des normes sexistes néfastes augmentent la vulnérabilité des femmes et des filles, dans toute leur diversité, face aux épidémies actuelles de VIH, de paludisme et de tuberculose, et continueront de le faire avec d'autres pandémies à venir. Ces normes nous privent de notre voix et de notre capacité à prendre des décisions concernant notre propre vie, réduisent notre capacité à accéder à des services de santé qui répondent à nos besoins et augmentent les risques de violence ou d'autres préjudices. Certains obstacles sont liés au manque d'accès à l'éducation, à une capacité réduite due à une interruption de carrière et à d'autres responsabilités externes ou à des rôles assignés par la société. Il existe également des idées fausses et des présomptions de crédibilité concernant les femmes dans le domaine du leadership. Il existe encore des obstacles à l'accessibilité, tels que la langue, l'accès aux technologies et aux communications. Des obstacles à l'accès à des informations compréhensibles et sensibles à la culture, en particulier pour les adolescents, les jeunes femmes et les filles dans les communautés rurales et isolées.

Mettre fin aux inégalités en atteignant les laissés-pour-compte et en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité et de l'exclusion sont des éléments clés des réponses actuelles et futures aux pandémies. Notre expérience du VIH, de la tuberculose et du paludisme nous a appris ce qui fonctionne, ne répétons pas les mêmes erreurs.

En fait, les femmes et les filles, dans toute leur diversité, apportent des perspectives, des compétences et des expériences uniques qui peuvent contribuer de manière significative à la réponse aux pandémies et aux efforts de redressement. C'est pourquoi nous devons veiller à ce qu'elles soient véritablement intégrées pour favoriser l'égalité et l'équité entre les genres, la résilience et le développement durable.

Women4GlobalFund (W4GF) est un mouvement mondial qui défend l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans toute leur diversité. Au nom des réseaux de femmes suivants*, nous vous faisons part de nos préoccupations, de nos attentes et de nos demandes concernant le "projet conceptuel zéro de la convention proposée par l'OMS".

Aujourd'hui, nous devons reconnaître le besoin urgent de ce traité sur les pandémies pour renforcer la préparation mondiale. Nous croyons fermement que ce traité doit inclure des actions de transformation du genre afin de garantir les droits, les besoins et les perspectives des femmes et des filles dans toute leur diversité. Ces éléments sont essentiels à la gestion des pandémies.

En guise d'appel à l'action, Women4GlobalFund et ses points focaux nationaux des pays suivants :

Botswana, Cameroun, Ghana, Kenya, Malawi, Nigeria, Pakistan, Tanzanie, Ouganda et Zambie, et nos partenaires, exhortent toutes les parties prenantes impliquées dans l'élaboration du traité sur la pandémie à donner la priorité à l'égalité des sexes, au leadership des femmes et à l'inclusion sociale, et à s'en faire les championnes, par les moyens suivants :

Garantir des politiques et des stratégies tenant compte de la dimension de genre :

Le traité sur les pandémies devrait explicitement intégrer des politiques et des stratégies sensibles au genre qui répondent aux besoins spécifiques et aux défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans toute leur diversité, par le biais d'une analyse de genre qui identifie les impacts potentiels sur les femmes et les filles. Il s'agit notamment de préserver leur santé et leurs droits sexuels, de promouvoir l'égalité d'accès aux soins de santé et de lutter contre la violence et la discrimination fondées sur le genre qui sont exacerbées pendant les pandémies. En outre, l'intégration du point de vue des femmes dans les processus de prise de décision à tous les niveaux permettra une gestion plus efficace et plus inclusive des pandémies, ce qui s'applique également aux pandémies actuelles de VIH, de paludisme et de tuberculose.

Renforcer le leadership et la représentation des femmes :

Le traité sur les pandémies devrait soutenir et promouvoir activement le leadership des femmes dans les efforts de préparation, de réponse et de rétablissement des pandémies. Cela implique de garantir une représentation égale et diversifiée des femmes dans tous les aspects du

processus du traité et dans les principaux organes de décision, groupes de travail et groupes d'experts. Les voix des femmes doivent être entendues et amplifiées, ce qui permet d'obtenir des points de vue diversifiés et inclusifs susceptibles d'inspirer des politiques globales et équitables. Pour ce faire, il convient de rechercher activement et de recruter des femmes et des filles aux perspectives et aux expériences diverses.

Les gouvernements et les institutions comme l'OMS, l'ONUSIDA et le Fonds Mondial doivent soutenir les organisations de femmes et investir, non seulement en quantité, mais aussi en qualité, dans des interventions dirigées par des femmes et comprenant des actions de transformation de l'égalité des genres. Nous avons appris qu'une participation significative des femmes et des filles peut façonner les normes sociales, par exemple en renforçant le capital social, la confiance et la cohésion de la communauté. Nous avons la preuve qu'une participation significative à tous les niveaux catalyse l'impact des messages sanitaires, améliore la mise en œuvre des projets et garantit le succès de l'élaboration des politiques.

Par ailleurs, les femmes et les filles, dans toute leur diversité, peuvent être confrontées à des obstacles qui les empêchent de participer au processus conventionnel en raison d'un manque de ressources, de compétences ou de connaissances. Un soutien au renforcement des capacités, tel que des possibilités de formation et de mentorat, peut aider à surmonter ces obstacles et permettre une participation significative.

Renforcer l'autonomie économique :

Le traité sur les pandémies devrait mettre l'accent sur l'autonomisation économique des femmes et des filles, en reconnaissant l'impact disproportionné des crises sur leurs moyens de subsistance, comme c'est le cas pour les épidémies de VIH, de tuberculose, de paludisme et de COVID-19. Des efforts doivent être déployés pour éliminer les obstacles à la participation économique des femmes, notamment en leur donnant accès au financement, à l'éducation et à la technologie. En donnant la priorité à l'émancipation économique des femmes, nous pouvons construire des sociétés plus résistantes, réduire la pauvreté et favoriser le développement durable.

Outre les recommandations précédentes, il est essentiel que le traité sur les pandémies reconnaisse et aborde les violations récurrentes des droits humains qui se produisent pendant les pandémies. Il s'agit notamment de reconnaître les droits des femmes qui sont particulièrement menacés dans de telles circonstances. Le traité devrait intégrer les normes internationales relatives à la dérogation et à la limitation des droits dans les situations d'urgence en matière de santé publique. Ce faisant, le traité peut garantir la protection holistique des droits humains pendant les pandémies et promouvoir une réponse plus juste et équitable aux urgences de santé publique. En outre, pour garantir la transparence et l'inclusion des organisations de la société civile, principalement des organisations dirigées par des femmes, dans le traité sur les pandémies, les exigences concrètes suivantes peuvent être prises en compte :

1. Accès à l'information :

Nous demandons un traité qui garantisse le partage d'informations précises et en temps voulu avec les organisations dirigées par des femmes et les femmes dans toute leur diversité des organisations de la société civile et des réseaux communautaires. Les gouvernements et les parties prenantes concernées devraient fournir de manière proactive des mises à jour, des données et des rapports relatifs à la préparation, à la réponse et aux efforts de rétablissement en cas de pandémie.

2. Participation à la prise de décision :

Nous appelons à une participation significative des organisations dirigées par des femmes dans toute leur diversité, issues d'organisations de la société civile et de réseaux communautaires, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques et des programmes liés au traité sur la pandémie, par le biais d'une procédure claire telle que des comités consultatifs, des groupes de travail et des consultations ouvertes. Nous appelons les gouvernements à inclure des femmes dans les délégations nationales participant aux processus de négociation internationale du traité sur les pandémies. Il est fondamental de créer des environnements sociaux et politiques propices au dialogue entre le gouvernement et les organisations dirigées par des femmes, et de porter les résultats de ce dialogue aux tables de négociations internationales.

3. Allocation des ressources :

Nous demandons que des ressources financières et techniques soient consacrées au soutien de l'engagement significatif des organisations de femmes dans toute leur diversité issues des organisations de la société civile et des réseaux communautaires dans les activités de réponse aux pandémies et de rétablissement, et que soit fournie une assistance financière et technique pour renforcer la capacité des organisations de femmes et des femmes dans toute leur diversité issues des organisations de la société civile et des réseaux communautaires, en particulier les adolescentes, les filles et les jeunes femmes (AGYW), à participer activement aux processus liés au traité sur les pandémies.

Nous appelons les Gouvernements, l'OMS, l'ONUSIDA et le Fonds Mondial à investir dans le renforcement des opportunités et des capacités de participation des femmes en tant que citoyennes, soignantes, utilisatrices et patientes dans la conduite et la gestion des politiques de santé et des actions du système de santé.

4. Non-discrimination et diversité :

Nous appelons à ajouter les principes de non-discrimination et de diversité dans le Traité sur les Pandémies, en garantissant l'inclusion et la consultation des organisations dirigées par des femmes et des femmes dans toute leur diversité, issues d'organisations de la société civile et de réseaux communautaires représentant diverses communautés et populations, en particulier les AGYW, les femmes handicapées, les femmes des peuples indigènes et les femmes transgenres. En fait, les organisations dirigées par des femmes disposent d'une grande richesse de connaissances et d'expérience dans le traitement des questions liées au genre, et leur contribution est essentielle pour garantir que le processus des traités tienne compte de la

dimension de genre. Les consultations et l'engagement avec ces organisations devraient être un processus continu tout au long du processus de négociation du traité.

5. Suivre et évaluer les résultats en matière de genre :

Nous appelons à la mise en place d'un processus de suivi et d'évaluation des résultats en matière de genre du traité sur les pandémies afin de s'assurer que les besoins et les priorités des femmes et des filles sont pris en compte. Les données devraient être ventilées par genre afin de permettre une analyse de genre et de garantir que les impacts du processus de traité sur les femmes et les filles sont suivis et pris en compte.

Le traité sur les pandémies doit promouvoir et garantir des mécanismes intersectoriels pour éliminer les stéréotypes de genre et les normes sociales néfastes qui limitent la participation des femmes, dans toute leur diversité, à tous les processus liés à la santé.

Conclusion :

Women4GlobalFund appelle les Gouvernements et toutes les autres parties prenantes impliquées dans l'élaboration du traité de l'OMS sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies à adopter ces recommandations et à prendre des mesures décisives pour intégrer des actions transformatrices en matière de genre. Il est essentiel de considérer que la lutte contre la stigmatisation et la discrimination et la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes sont primordiales dans la réponse à toute épidémie. Toutes les épidémies et pandémies nécessitent des approches multisectorielles et intersectorielles, soutenues par des actions transformatrices en matière de genre.

Ensemble, travaillons à l'élaboration d'un traité qui défende l'égalité des genres, amplifie la voix et le leadership des femmes et ne laisse personne de côté. En donnant la priorité à l'égalité des genres et à l'inclusion sociale, nous pouvons construire un monde plus résilient, plus équitable et plus inclusif face aux épidémies actuelles de VIH, de tuberculose et de paludisme, ainsi qu'aux pandémies futures. Rejoignez-nous dans cette quête vitale vers un traité transformateur sur les pandémies qui donne du pouvoir aux femmes et aux filles dans toute leur diversité, partout dans le monde.

Enfin, nous appelons les gouvernements et les parties prenantes concernées à prendre des mesures importantes pour que le traité sur les pandémies serve à protéger toutes les personnes et toutes les femmes dans leur diversité, en particulier celles qui vivent dans des pays à faible revenu disposant de ressources financières limitées et de systèmes de soins de santé fragiles.